

— Vous êtes

UN PARTICULIER



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise

4 rue de l'Abbé du Bos | 03.44.82.14.14 | caue60@wanadoo.fr | caue60.com

La Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 affirme que « L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ». Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E) poursuit sur le plan local les objectifs définis au niveau national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture, de son environnement et du paysage avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. L'ensemble de ses missions d'information, de sensibilisation, de conseil et de formation s'exprime entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

— Vous êtes

UN PARTICULIER

Les particuliers sont reçus gratuitement au C.A.U.E, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise, sur rendez-vous, le vendredi dans nos locaux, ou d'autres jours dans des permanences délocalisées réparties sur le territoire départemental sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Par l'intermédiaire de ses conseils, le C.A.U.E contribue à :

- **Regarder et comprendre** le contexte dans lequel va s'inscrire votre projet de manière à promouvoir la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant et le respect des paysages naturels ou urbains.
- **Ecouter** l'expression de vos besoins spécifiques et vous **orienter** en termes d'implantation des volumes, de composition des ouvertures, ou des choix de couleurs des matériaux et des plantations.
- Guider vos démarches administratives.

N'hésitez pas à solliciter le C.A.U.E bien avant le dépôt du Permis de Construire ou de la Déclaration Préalable.